

## **BULLETIN LIAISON 2017/2018** **N°26 – Réunion du 22 MARS 2018**

**Visioconférence :** Mrs ALLAIN B., DAHERON J.C., FELIX G., GUYOMARCH Y., NANA T., ROBIN O., SELLAM J., SOARES D. et SOULIER T.

**Auditeur :** M. BRAULE S.

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



### **DEUX MATCHES AMICAUX** **FUTSAL Féminine**

Samedi 24 Mars 2018 à 11H45 et 16H00  
Salle de Sport Neckarhalle  
Maria-Probst-Straße, 69123 Heidelberg  
Allemagne



Page : 1 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS  
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •  
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International  
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

## FLASH

### Avis au club : **S.C.S. AVION**

Ce club ne pourra pas participer au championnat de France par zones le samedi 21 avril 2018 pour non-paiement des amendes, selon l'Article 97, page 23.

### **OS MASSY - S.C.S AVION**

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

---

## Championnat de France des Inter-régions 2018

La date d'engagement de Championnat de France des Inter-régions est le 30 Novembre 2017 au plus tard.

**Pour la région PACA, veuillez nous envoyer l'engagement avant 30 avril 2018 au plus tard.**

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



Cliquez le lien ci-dessous, et remplir et nous l'envoyer avant cette date.

[http://football-sourds.com/wdpress/wp-content/uploads/2017/10/ENGAGEMENT\\_Interregionaux-2018.pdf](http://football-sourds.com/wdpress/wp-content/uploads/2017/10/ENGAGEMENT_Interregionaux-2018.pdf)

### ENGAGEMENT RECU :

1. AUVERGNE-RHÔNE ALPES
2. ILE DE FRANCE
3. BRETAGNE, NORMANDIE et PAYS DE LA LOIRE
4. SUD OUEST

### DOSSIER COMPLET DE NOUVEAU JOUEUR ou DE NOUVELLE JOUEUSE et DOSSIER DE SURCLASSEMENT

Les clubs doivent transmettre tous les documents de nouveau joueurs ou hors région **Vendredi midi au plus tard** afin qu'il soit qualifié pour le week end. Nous ne prenons pas en compte les documents demandés après vendredi midi.

## MUTATIONS

Pour ceux qui ont des licences mutées, veuillez nous renvoyer dès réception des licences envoyées par la FFH, la commission devra tamponner « mutation » sur la licence.

Si le match aura lieu le 13 janvier 2018 sans licences, il n'y a pas d'inquiétudes vous pouvez éditer l'attestation de licence et une pièce d'identité présentes au match, sachant que les 3 joueurs mutés maximum sur la feuille de match sont autorisés à jouer **sauf la nouvelle section de football du club ou nouveau club ou clubs fusionnés qui ont droit à 5 joueurs mutés maxi sur la feuille de match.**

## AUDIOGRAMME ICSD POUR D.C.L.

Pensez à remplir l'audiogramme ICSD avant 3 mois des compétitions de D.C.L.  
lien ci : <http://www.deaflympics.com/audiogramform.asp>

## COMMUNIQUE

**IMPORTANT :** IL FAUT ARRÊTER D'APPELER ABUSIVEMENT A UN MEMBRE DE LA COMMISSION PAR FACETIME OU ENVOYER DES SMS POUR DES QUESTIONS SUR LE CHAMPIONNAT OU SUR L'EQUIPE DE FRANCE SAUF URGENCE SURTOUT A Mr FELIX ou à Mr NANA.  
NE PAS MELANGER ENTRE AMI ET LA CFFS.

**Nous ne répondons plus aux mails personnels ni dans le bulletin.**

**Pour tout contact avec la CFFS, veuillez utiliser les deux mails uniquement ci-dessous :**

ALLAIN Brice : [b.allain@handisport.org](mailto:b.allain@handisport.org)  
Membre de la CFFS : [contact@football-sourds.fr](mailto:contact@football-sourds.fr)

### LES FEUILLES DE MATCHS :

- La CFFS vous remercie de remplir la feuille **EN MAJUSCULE**, car très souvent celle-ci s'avère illisible. Merci de faire des efforts.

- La CFFS vous rappelle que chaque club local doit scanner le **dimanche midi au plus tard avant 12 heures**, la feuille de match en format **PDF**. Toutes les informations concernant la rencontre, telles que l'équipe type, le nom des buteurs, les cartons rouges ou jaunes etc.

# Commission Fédérale Football des Sourds



- La CFFS informe aux clubs qui feront une demande de match amical qu'il leur sera envoyé par la CFFS, une feuille match scannée en format **PDF UNIQUEMENT.**

- A date de ce jour, les chèques à l'ordre de la CFFS en règlement des amendes devront être expédiés à l'adresse suivante :

M. SOARES Dominique  
CFFS  
17 rue de Vienne  
91670 ANGERVILLE

- La CFFS demande aux clubs de ne plus envoyer de mails le jeudi soir. Le dernier délai est fixé au mercredi sauf cas d'extrême urgence.  
Merci pour votre compréhension.

- **Il est très important** de ne pas oublier de remplir vos coordonnées du club sur le formulaire que la CFFS vous a envoyé. C'est hyper urgent pour mettre à jour dans notre site de CFFS afin que nous puissions vous adresser d'autres informations par mail du club et non pas par mail personnel.

- Attention, la commission n'accepte plus les **chèques personnels** pour les amendes administratives, les avertissements sauf cas exceptionnel (ex : mutations,..)

- Si le joueur habitant hors-région ou joueur nouveau participe aux compétitions officielles sans l'autorisation de la CFFS, le match sera perdu par pénalité.

-Pour tous les envois des dossiers volumineux à la CFFS ([contact@football-sourds.fr](mailto:contact@football-sourds.fr)), **ne pourra pas recevoir plus (+) de 8 MO pour l'envoi de mail.**

-Pour tous les courriers avec en tête du club, la cffs ne prend pas en compte au format ODT, ni WORD, ni JPEG. **Nous n'acceptons que le format en PDF qui est obligatoire.**

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



## CANDIDATURE

### CANDIDATURE ORGANISATION DE BUVETTE À BOURGES POUR LA PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2019

### CANDIDATURE POUR LA PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FUTSAL 2<sup>ÈME</sup> DIVISION MASCULIN (26 Janvier 2019)

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

## INFORMATION

### FINALE DE LA COUPE DE FRANCE FUTSAL FEMININ DU 31 MARS 2018 à 14H00 :

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE

Gymnase Georges Carpentier  
81 boulevard Masséna  
75013 PARIS



### PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL 11 MASCULIN pendant 2 journées des 9 et 10 juin 2018 :

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES SPORTS  
RN 568, Quartier la Palunettes  
13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES



## SURCLASSEMENT

### RAPPEL

**Les joueurs nés en 1999, 2000, 2001 et 2002.** Les joueurs âgés de 16 ans révolus et n'ayant pas encore atteint leur 18 ans à la date de la rencontre pourront jouer en catégorie seniors sous réserves de produire à la Commission Fédérale de Football des Sourds une autorisation médicale signée (dossier de

Page : 5 / 23

**FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS  
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS**

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •  
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

surclassement) à défaut, la licence sollicitée ne peut être délivrée. Cette autorisation sera revêtue de la signature du chef de famille autorisant le joueur à pratiquer en catégorie «senior». En l'absence de surclassement, le joueur n'est pas qualifié pour son Club

Liste des joueurs qualifiés :

**Voir le bulletin N°25 du 15/03/2018**

## CALENDRIER OFFICIEL 2017/2018

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

<b>Le 24 mars 2018 :</b>	<b>Championnat de France à 11 et Match international Futsal Féminine</b>
<b>Le 31 mars 2018 :</b>	<b>Finale de la Coupe de France de Futsal Féminin 1/2<sup>ème</sup> Finale de la Coupe de France</b>
<b>Le 07 avril 2018 :</b>	<b>Match international à 11</b>
<b>Le 14 avril 2018 :</b>	<b>Championnat de France à 11</b>
<b>Le 21 avril 2018 :</b>	<b>Championnat de France à 11</b>
<b>Le 28 avril 2018 :</b>	<b>Championnat de France à 11 (Si Report) Challenge Football à 7 Vétérans à Bordeaux</b>
<b>Du 09 au 13 mai 2018 :</b>	<b>Stage de l'Equipe de France de Football à 11</b>
<b>Le 19 mai 2018 :</b>	<b>Finale de la Coupe de France</b>
<b>Du 01 au 03 juin 2018 :</b>	<b>Stage de l'Equipe de France de Futsal Féminine</b>
<b>Du 09 et 10 juin 2018 :</b>	<b>Phase Finale du Championnat de France à 11</b>
<b>Le 16 Juin 2018 :</b>	<b>Pologne – France (en cours) Qualification CE 2019</b>
<b>Du 23 et 24 juin 2018 :</b>	<b>Championnat de France à 11 des Inter-Régions</b>
<b>Le 30 juin 2018 :</b>	<b>Assemblée générale à Paris au siège de la F.F.H.</b>

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



**Du 1<sup>er</sup> novembre 2017 au 31 mars 2018 : Qualification championnat d'Europe futsal**  
**Du 2 septembre 2017 au 14 octobre 2018 : Qualification Championnat d'Europe à 11**  
**Du 04 au 13 décembre 2018 : Championnat d'Europe futsal à Tampere en Finlande**  
**Du 22 juin au 6 juillet 2019 : Championnat d'Europe à 11 à Héraklion en Grèce**

Attention cela peut changer en raison de la participation aux éliminatoires du Championnat du Monde, Deaflympics et Championnat d'Europe.

**Mise à Jour le 08 mars 2018**

Page : 6 / 23

**FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS  
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS**

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation





FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



## CALENDRIER OFFICIEL 2018/2019

- Le 08 septembre 2018 :** Trophées Champions à 11  
**Le 15 septembre 2018 :** Championnat de France à 11 par zone  
**Le 22 septembre 2018 :** Tour préliminaire de la Coupe de France à 11  
**Le 29 septembre 2018 :** Championnat de France à 11 par zone  
**Le 06 octobre 2018 :** Championnat de France à 11 par zone  
Championnat de France de Futsal Féminine  
Challenge Football à 7 Vétérans  
**Le 13 octobre 2018 :** Championnat de France à 11 par zone  
Championnat de France de Futsal Féminine  
**Le 20 octobre 2018 :** Match international à 11  
**Le 27 octobre 2018 :** 1/8<sup>ème</sup> Finale de la Coupe de France à 11  
Tour préliminaire de la Coupe de France de  
Futsal Féminine  
**Du 01 au 04 novembre 2018 :** Stage de l'Equipe de France de Futsal  
Féminine  
**Le 03 novembre 2018 :** Championnat de France à 11 par zone  
**Le 10 novembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin  
Championnat de France de Futsal Féminine  
Challenge Football à 7 Vétérans  
**Le 17 novembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin  
Championnat de France de Futsal Féminine  
**Le 24 novembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin  
Championnat de France de Futsal Féminine  
**Le 01 décembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin  
**Le 04 au 13 déc. 2018 :** Championnat d'Europe Futsal Féminin à  
Tampere en Finlande.  
**Le 15 décembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin  
**Le 12 janvier 2019 :** Championnat de France de Futsal Masculin  
Championnat de France de Futsal Féminine  
**Le 19 janvier 2019 :** 1/4<sup>ème</sup> Coupe de France de Futsal Féminin  
**Du 26 janvier 2019 :** Phase Finale du Championnat de France Futsal  
2<sup>ème</sup> division (M)  
**Le 26 janvier 2019 :** Challenge Football à 7 Vétérans  
**Le 02 février 2019 :** Championnat de France à 11 par zone  
**Du 09 et 10 février 2019 :** Phase Finale du Championnat de France Futsal  
(M) et (F)  
**Le 16 février 2019 :** 1/2<sup>ème</sup> Coupe de France de Futsal Féminin  
1/4<sup>ème</sup> Finale de la Coupe de France  
**Le 23 février 2019 :** Championnat de France à 11 par zone  
Challenge Football à 7 Vétérans

Page : 7 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS  
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •  
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International  
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

# Commission Fédérale Football des Sourds



Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



- Le 02 mars 2019 :** Championnat de France à 11 par zone  
**Le 09 mars 2019 :** Match international à 11  
**Le 16 mars 2019 :** Championnat de France à 11 par zone  
**Le 23 mars 2019 :** Championnat de France à 11 par zone et  
Match international Futsal Féminine  
Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 30 mars 2019 :** Finale de la Coupe de France de Futsal Féminin  
1/2<sup>ème</sup> Finale de la Coupe de France
- Le 06 avril 2019 :** Match international à 11  
**Le 13 avril 2019 :** Championnat de France à 11 (1/4 finale aller)  
Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 20 avril 2019 :** Championnat de France à 11 (1/4 finale retour)  
**Le 27 avril 2019 :** Championnat de France à 11 (1/2 finale aller)  
**Du 03 au 05 mai 2019 :** Stage de l'Equipe de France de Futsal Féminine  
**Le 04 mai 2019 :** Championnat de France à 11 (1/2 finale retour)  
**Le 11 mai 2019 :** Finale de la Coupe de France  
**Le 18 mai 2019 :** Championnat de France à 11 (finale aller)  
**Le 25 mai 2019 :** Championnat de France à 11 (finale retour)  
**Du 31 mai au 02 juin 2019 :** Stage de l'Equipe de France de Football à 11  
**Le 08 juin 2019 :** Assemblée générale à Paris au siège de la F.F.H.  
**Du 22 juin au 6 juillet 2019 :** Championnat d'Europe à 11 à Héraklion en Grèce
- Du 2 septembre 2017 au 14 octobre 2018 :** Qualification Championnat d'Europe à 11  
**Du 04 au 13 décembre 2018 :** Championnat d'Europe futsal à Tampere en Finlande  
**Du 22 juin au 6 juillet 2019 :** Championnat d'Europe à 11 à Héraklion en Grèce
- Attention cela peut changer en raison de la participation aux éliminatoires du Championnat du Monde, Deaflympics et Championnat d'Europe.

**Mise à Jour le 22 mars 2018**



## COMPÉTITIONS DE LA SAISON 2018/2019 PROVISoire (selon l'engagement)

### MASCULIN

### COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL A 11 :

**20 Engagements :** OS CHENNEVIERES, ESS VITRY, ASSS CAEN, AS POITIERS, CSS REIMS, OS MASSY, OSS VILLEURBANNE, CR MARSEILLE S, DLS GERY-PONTOISE/OS VERSAILLES, ASS BORDEAUX, ACS MARSEILLE, CSSM PARIS, ASS LYON, CSS NANTES, AS TOLOSA, OSCP AURAY, CSS RENNES, SCS AVION, ASS TOULON/NICE SLS, CSS MONTPELLIER

### CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL A 11 :

#### ZONE A

- CSS RENNES
- ASSS CAEN
- CSS NANTES
- OSCP AURAY
- ILE DE FRANCE

#### ZONE C

- AS POITIERS
- ASS BORDEAUX
- AS TOLOSA
- ILE DE FRANCE
- RHONE-ALPES

#### ZONE B

- CSS REIMS
- ILE DE FRANCE
- ILE DE FRANCE
- SCS AVION
- ILE DE FRANCE

#### ZONE D

- ACS MARSEILLE
- CR MARSEILLE S
- ASS TOULON/NICE SLS
- CSS MONTPELLIER
- RHONE-ALPES

**Tirage en sort** aux 5 clubs de l'ILE DE France et 2 clubs de RHONE-ALPES pour les répartir dans 4 zones.

Règlement : **Qualification au Championnat de France Football à 11 :**  
**Les deux premiers clubs de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés au Championnat de France Football à 11.**

**Tirage au sort :**

Page : 9 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS  
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •  
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

- ¼ Finale (aller et retour)
- ½ Finale (aller et retour)
- Finale (aller et retour)

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL MASCULIN :

### 1<sup>ère</sup> Division

**16 Engagements :** CSSM ANZIN, ASS ARRAS, OS CHENNEVIERES, CSS REIMS, CSSM PARIS, ASS LYON, OSS VILLEURBANNE, ASS TOULON, ASSS CAEN, ESS VITRY, OS VERSAILLES, OCSP AURAY, ASCSS MULHOUSE, ASS BORDEAUX, CR MARSEILLE S, CSS MONTPELLIER

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

<u>ZONE 1A</u>	<u>ZONE 1B</u>	<u>ZONE 1C</u>	<u>ZONE 1D</u>
NORD	NORD	ILE DE FRANCE	RHONE-ALPES
ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	CSS MONTPELLIER
ASSS CAEN	CSS REIMS	RHONE-ALPES	CR MARSEILLE S
OCSP AURAY	ASCSS MULHOUSE	ASS BORDEAUX	ASS TOULON

Pour 4 clubs (6 journées d'Aller et Retour)

**Tirage en sort** aux 4 clubs de l'ILE DE FRANCE, 2 clubs de RHONE-ALPES et 2 clubs de NORD

**Les 2 premiers clubs de 1<sup>ère</sup> Division de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés à la phase finale des 09 et 10 février 2019.**

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



### 2<sup>ème</sup> Division

**13 Engagements :** OCS ROUEN, ASCS SAINT-BRIEUC, ASS STRASBOURG, AH AUXERRE, CSS NANTES, ASCS CLERMONT-FERRAND, CSS AMIENS, ASLS NANCY, **DLS CERGY P.**, **OS MASSY**, AS POITIERS, ACS MARSEILLE, CSS RENNES

<u>ZONE 2A</u>	<u>ZONE 2B</u>	<u>ZONE 2C</u>	<u>ZONE 2D</u>
ASCS SAINT-BRIEUC	OCS ROUEN	ASS STRASBOURG	AH AUXERRE
CSS RENNES	CSS AMIENS	ASLS NANCY	ASCS CLERMONT-F.
CSS NANTES	ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	ACS MARSEILLE
AS POITIERS			

Page : 10 / 23

**FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS**  
**COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS**

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •  
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Pour 3 ou 4 clubs (6 journées d'Aller et Retour)

**Tirage en sort** aux 2 clubs de l'ILE DE France.

**Les 2 premiers clubs de 2ème Division de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés à la phase finale des 26 janvier 2019.**

## CHALLENGE DE FRANCE DE FOOTBALL VETERANS A 7 MASCULIN :

**4 Engagement :** ASS BORDEAUX, CSSM PARIS, AS TOLOSA, ESS VITRY

### FEMININ

## COUPE DE FRANCE DE FUTSAL FEMININ :

**13 Engagements :** ASSS CAEN, DLS CERGY-PONTOISE, CSSM PARIS, CSS NANTES, AS POITIERS, ASS BORDEAUX, ASCS CLERMONT FERRAND, AS COGNIN, CSS RENNES, C.S.S. ANGERS, O.S. MASSY, C.S.S. MONTPELLIER, AS TOLOSA

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL FEMININ:

**15 Engagements :** ASSS CAEN, DLS CERGY-PONTOISE, CSSM PARIS, ASS STRASBOURG, CSS NANTES, AS POITIERS, ASS BORDEAUX, ASCS CLERMONT FERRAND, AS COGNIN, CR MARSEILLE S, CSS RENNES, C.S.S. ANGERS, de l'**O.S. MASSY**, du C.S.S. MONTPELLIER, AS TOLOSA

<u>ZONE AF</u>	<u>ZONE BF</u>	<u>ZONE CF</u>	<u>ZONE DF</u>
CSS RENNES	ASS STRASBOURG	ILE DE FRANCE	CR MARSEILLE S
ASSS CAEN	ILE DE FRANCE	ASS BORDEAUX	CSS MONTPELLIER
CSS NANTES	ILE DE FRANCE	AS POITIERS	A.S. COGNIN
CSS ANGERS		AS TOLOSA	ASCS CLERMONT-F.

Pour 3 ou 4 clubs (6 journées d'Aller et Retour)

**Tirage en sort** aux 3 clubs de l'ILE DE France.

Les 2 premiers clubs de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés à la phase finale des 09 et 10 février 2019.

## NOUVEAU PROJET

### COUPE DE RUBENS DE FUTSAL DE 1<sup>ère</sup> DIVISION FEMININ ET 2<sup>ème</sup> DIVISION FEMININ : Mois du mars au mai 2019 (Gratuit d'engagement)

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

1<sup>ère</sup> DIVISION Féminin : 8 clubs qualifient au Phase Finale du Championnat de France Futsal Féminin

2<sup>ème</sup> DIVISION Féminin : les autres clubs non-qualifiés au Phase Finale du Championnat de France Futsal Féminin

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



## RESULTATS DES 17 MARS 2018

### COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL MASCULINE

Tour Preliminaire du 23/09/2017		
(Pé) S.C.S. AVION	(0 - 3) 0 - 3	A.S.S.S. CAEN
(Pé) A.S. TOLOSA	(1 - 5) 0 - 5	O.S. CHENNEVIERES
O.C.S.P. AURAY	0 - 7	C.S.S. RENNES
A.S.S. BORDEAUX	0 - 5	A.C.S. MARSEILLE

1/8ème de Finale du 28/10/2017		
A.S.S.S. CAEN	7 - 1	C.S.S. MONTPELLIER
E.S.S. VITRY	2 - 0	A.S. POITIERS
A.C.S. MARSEILLE	0 - 5	C.S.S.M. PARIS
O.S. CHENNEVIERES	5 - 0	C.R. MARSEILLE S.
C.S.S. RENNES	0 - 2	D.L.S. CERGY-PONTOISE/O.S. VERSAILLES
A.S.S. LYON	6 - 1	O.S. MASSY
A.S.S. TOULON/NICE S.L.S.	1 - 2	C.S.S. REIMS
C.S.S. NANTES	2 - 1	O.S.S. VILLEURBANNE

1/4ème de Finale du 17/02/2018		
D.L.S. CERGY-PONTOISE/O.S. VERSAILLES	1-1 (MA 60')	E.S.S. VITRY
C.S.S.M. PARIS	4 - 1	A.S.S. LYON
C.S.S. REIMS	3 - 0	O.S. CHENNEVIERES
A.S.S.S. CAEN	0 - 2	C.S.S. NANTES

1/4ème de Finale du 17/02/2018 à rejouer au 17/03/2018		
D.L.S. CERGY-PONTOISE/O.S. VERSAILLES	1 - 7	E.S.S. VITRY

## FRAIS DES KILOMETRIQUE

### COUPE de FRANCE (1/2<sup>ème</sup> de FINALE du 31 Mars 2018)

Match	Km aller pour une voiture	Total par personne inscrite sur la feuille de match et présente sur le terrain		Total pour 20 personnes maximum inscrits sur la feuille
COUPE DE FRANCE				
ESS VITRY – CSS REIMS	168 KM	4,20 €	ou	84,00 €
CSS NANTES – CSSM PARIS	421 KM	10,53 €	ou	210,50 €

## DISCIPLINE

Commission de discipline : Réunion du 15 mars 2018

Président : Mr SELLAM J.

Présents : Mrs. FELIX G. SOULIER T.

Visioconférence : M.

CAS : Conduite anti sportive

Jl : Jeu irrégulier

FG : Faute grossière

PIA : Propos injurieux envers arbitre

RCI : Récidive conduite inconvenante

CR : Coup Réciproque

CDA : Contestation des décisions d'arbitre

La Commission de Discipline décide compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions disciplinaires figurant dans les procès-verbaux ci-après.

Les décisions prises en première instance par la Commission de Discipline de la CFFS sont susceptibles d'appel devant **le Jury d'appel de la Commission de Discipline de la FFH**, par courrier recommandé, sur papier à en - tête du club, par télécopie (fax) ou courriel (mail) sur papier à en -tête du club en pièce jointe **en PDF**, dans un délai de **7 jours** à partir de la date de notification de la décision (qu'elle soit par publication sur le bulletin de liaison, courriel ou par courrier postal) la première date étant à prendre en compte. L'appel est gratuit.

### COUPE DE FRANCE DE ¼ FINALE MASCULIN

DU SAMEDI 17 MARS 2018 (rejouer du 17/02/2018)

### MATCH N°CF13 BIS : D.L.S CERGY PONTOISE / O.S VERSAILLES – E.S.S VITRY

Lecture de la feuille de match.

**M TRAORE ABOUSSOFIAN**, licence N°J121040, Joueur de **E.S.S. VITRY** a reçu la deuxième récidive (3ème avertissement), **1 match suspendu à compter du lundi 26 mars 2018.**



## Commission d'Appel disciplinaire Sportive Nationale Réunion du 21 mars 2018

**Président :** M. Angelo SETTINI

**Présents :** MMES. Aimel CHIABI – Sandrine- M. Christian PAILLARD

**Appel de OMNISPORTS DES SOURDS DE VERSAILLES d'une décision de la Commission de Discipline du Football Sourds du 2 mars 2018, ayant infligé une suspension de 4 matchs ferme, dont l'automatique, de toutes fonctions et compétitions officielles au joueur KHARRAZ Ammar pour faute passible d'une exclusion pour acte de brutalité au cours de la rencontre.**

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

### **Match D.L.S CERGY PONTOISE / O.S. VERSAILLES / E.S.S.VITRY du 17 février 2018**

La Commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Lecture faite des pièces figurant au dossier,,

A titre liminaire, rappelle que le Règlement Sportif Général et à fortiori le Règlement Disciplinaire est conforme aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football. Seuls diffèrent quelques aménagements liés à la particularité du Football Sourds (mention figurant page 1 du RSG 2017/2018).

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



Considérant que l'OS VERSAILLES réfute le fait que le joueur KHARRAZ ait commis un acte de violence envers l'adversaire, déclarant que le dit joueur l'a simplement taclé, Considérant que le club demande de ce fait que la sanction infligée soit ramenée à 2 matchs de suspension ferme,

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



Considérant à la lecture de la feuille de match que le joueur KHARRAZ a été exclu à la 26<sup>ème</sup> minute pour acte de brutalité,

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre de la rencontre que le joueur supra a donné un violent coup de pied dans le genou de son adversaire qui se trouvait à un mètre de lui, mettant en danger l'intégrité physique de ce dernier sans disputer le ballon,

Considérant que ce fait a conduit à l'exclusion du joueur KHARRAZ,

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 128 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football :

*« Est considérée comme officiel d'une rencontre, toute personne licenciée agissant en qualité d'arbitres ou de délégué, désignée par les instances du football. En cas d'absence d'officiel désigné, toute personne licenciée d'un club agissant en qualité d'arbitres, est également considérée comme tel. Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toute personne missionnée par les instances pour la*

**Page : 15 / 23**

**FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS  
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS**

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

*rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve contraire. »*

Considérant que la faute commise par le joueur KHARRAZ relève des dispositions de l'article 1.13.II.A(a) du barème disciplinaire,

Par ces motifs, jugeant en appel et dernier ressort,

**Confirme la décision de la Commission de première instance**

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

## RAPPEL DU LISTE DES JOUEURS (SES) DES SUSPENDUS DE FOOTBALL ET DE FUTSAL

**Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017**

## RAPPEL DE LISTE DES JOUEURS (SES) SUSPENDUS DE FOOTBALL A 11 DE LA SAISON 2015 au 2017

**Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017**

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



## RAPPEL DU LISTE DES JOUEURS (SES) DES INTER-REGIONS DES SUSPENDUS DE FOOTBALL DE LA SAISON 2018

**Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017**

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



## RAPPEL DU LISTE DES JOUEURS (SES) DES SUSPENDUS DE FUTSAL DE LA SAISON 2015 au 2017

**Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017**

Page : 16 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS  
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International  
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

## AMENDES ADMINISTRATIVES

COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL à 11

**17/02/2018 à rejouer au 17/03/2018**

**1/4ème Finale**

**Match N°CF13 bis**

E.S.S. VITRY		
3ème avertissement (2ème récidive)		
TRAORE ABOUSSOFIAN J121040	CAS	18 €
2ème avertissement (1ère récidive)		
SYLLA MOUSSA J097080	CAS	13 €
<b>Limite du 09/04/2018</b>		<b>TOTAL 31 €</b>

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

**CHAMPIONNAT DE FRANCE A 11 du 30/09/2017, 07/10/2017, 14/10/2017 et  
COUPE DE France (M) DU 23/09/2017 + MAJORATION de 50%**

SCS AVION (145,50€) + (154,50€) + (66,00€) + (36,00€) = 402,00 €

- 1) Date du 22/02/2018, bien reçu de 100€ par virement et on reste 302,00€
- 2) Date du 20/03/2018, bien reçu de 100€ par virement et on reste 202,00€

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



**CHAMPIONNAT DE FRANCE A 5 (F) du 06/01/2018 + MAJORATION de  
50%**

CSS ANGERS (30€ + 15€ = 45€)

Bien reçu votre chèque de 30€, mais on manque de 15€

**1<sup>er</sup> RAPPEL : PHASE FINALE CHAMPIONNAT DE FRANCE A 5 (M) des 10  
et 11/02/2018 à BOURGES : LIMITE du 26/03/2018**

OS VERSAILLES (77€)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE ZONE du 03/03/2018 : LIMITE du 26/03/2018**

ASS TOULON/NICE SLS (20€), ACS MARSEILLE (41€), ASS LYON (30€),  
REAL MARSEILLE S (76€-15€=61€), AS TOLOSA (10€), SCS AVION (20€)  
et CSS RENNES (51€).

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION





FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



# Commission Fédérale Football des Sourds

## CALENDRIER DES DELEGUES

Rapport : M.

SAMEDI 24 MARS 2018			
N°	5ème JOURNEE DE ZONE OUEST		DELEGUES
9	ASSS CAEN	CSS NANTES	
Stade de la Fossette à 15H00 10 rue du Chemin Fourchu, 14000 CAEN (Reçu le 29/01/2018) (Modification du 19/03/2018)			
10	OCSP AURAY	CSS RENNES	
Stade Ty Coat à 16h30 Avenue Pierre Dugor – 56400 AURAY (Reçu le 08/03/2018)			
N°	5ème JOURNEE DE ZONE EST		DELEGUES
21	CSS REIMS	OS MASSY	
Complexe Sportif des Eglantines à 15H00 Route Nationale 44, 51100 REIMS-LA-NEUVILLETTE (Reçu le 01/09/2017)			
22	SCS AVION	OS CHENNEVIERES	
Stade Abel Guillement Cite de la République à 15H00 rue Marat, 62210 AVION (Reçu le 13/02/2018)			
N°	5ème JOURNEE DE ZONE RHONE-ALPES		DELEGUES
33	OSS VILLEURBANNE	ESS VITRY	
Stade Cyprian à 15H00. 233 route de Genas, 69100 VILLEURBANNE (Reçu le 07/10/2017)			
34	CSSM PARIS	ASS LYON	
Stade Gabriel Péri à 19H30 136 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie, 92000 NANTERR (Reçu le 24/01/2018) (Modification du 21/03/2018)			
N°	5ème JOURNEE DE ZONE SUD-OUEST		DELEGUES
45	AS POITIERS	ASS BORDEAUX	
Stade des Terrasses à 15H00 13, avenue des Terrasses, 86000 POITIERS (Reçu le 26/09/2017)			
46	DLS CERGY-P./OS V.	AS TOLOSA	
Stade du Ponceau à 17H30 50 rue de Pontoise, 95000 CERGY (Reçu le 05/09/2017) (Modification du 14/03/2018)			

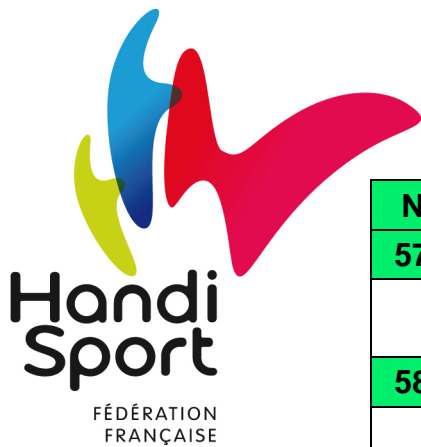
Page : 18 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS  
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •  
b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International  
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

# Commission Fédérale Football des Sourds



Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



N°	5ème JOURNEE DE ZONE SUD		DELEGUES
57	C REAL MARSEILLE S	ACS MARSEILLE	
Stade Pastour à 15H00 13 rue Arnould, 13011 MARSEILLE (Reçu le 04/02/2018)			
58	CSS MONTPELLIER	ASS TOULON/NICE SLS	
Stade Grammont à 15H00 avenue Einstein, 34000 MONTPELLIER (Reçu le 25/08/2017)			

SAMEDI 31 MARS 2018			
N°	1/2ème FINALE DE LA COUPE DE FRANCE A 11		DELEGUES
CF17	ESS VITRY	CSS REIMS	ANDRES
Stade Arrighi à 16H30 (terrain synthétique) 49 rue de Choisy, 94400 VITRY-SUR-SEINE (Reçu le 19/03/2018) <b>(Modification du 20/03/2018)</b>			
CF18	CSS NANTES	CSSM PARIS	DAHERON
Plaine de Jeu de la Noé Lambert à 15h 19, route de Sainte Luce 44300 – NANTES (Reçu le 14 mars 2018)			
N°	FINALE DE LA COUPE DE FRANCE FUTSAL FEMININE		DELEGUES
CFF12	ASS BORDEAUX	DLS CERGY-PONTOISE	
Gymnase Georges Carpentier à 14H00 81 boulevard Masséna, 75013 PARIS			
SAMEDI 03 MARS 2018 (REPORT AU 31 MARS 2018)			
N°	4ème JOURNEE DE ZONE OUEST		DELEGUES
8	ASSS CAEN	OCSP AURAY	
Stade de la Colline aux oiseaux à 15h 20 rue des Mouettes – 14000 CAEN (Reçu le 22 Mars 2018)			

SAMEDI 21 AVRIL 2018			
N°	6ème JOURNEE DE ZONE OUEST		DELEGUES
11	CSS NANTES	OCSP AURAY	
12	CSS RENNES	ASSS CAEN	

Page : 19 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS  
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •  
b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International  
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

# Commission Fédérale Football des Sourds



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



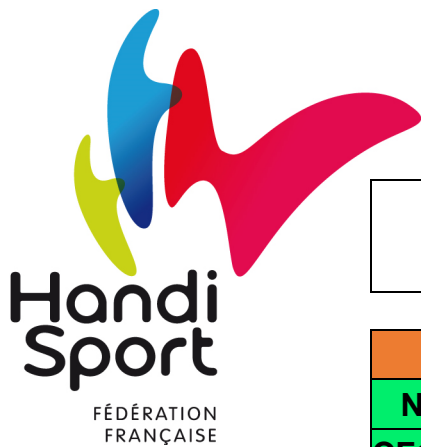
PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



N°	6ème JOURNEE DE ZONE EST		DELEGUES
23	OS MASSY	SCS AVION	
Stade de la Poterne à 18H00 rue de Migneaux, 91300 MASSY (Reçu le 26/08/2017)			
24	OS CHENNEVIERES	CSS REIMS	
Stade <b>Aristide Briand</b> à 16H00 <b>58 bis rue Aristide Briand</b> , 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE (Reçu le 19/09/2017) <b>(Modification du 23/02/2018)</b>			
N°	6ème JOURNEE DE ZONE RHONE-ALPES		DELEGUES
35	ESS VITRY	CSSM PARIS	
36	ASS LYON	OSS VILLEURBANNE	
Stade de la Sarra à 16H00 56 rue Pauline Jaricot, 69005 LYON (Reçu le 19/09/2017)			
N°	6ème JOURNEE DE ZONE SUD-OUEST		DELEGUES
47	ASS BORDEAUX	DLS CERGY-P./OS V.	
Stade Charles Martin à 16H00 (terrain synthétique) rue Charles Martin, 33300 BORDEAUX (Reçu le 19/03/2018)			
48	AS TOLOSA	AS POITIERS	
Stade Gironis à 15H00 (terrain d'honneur) rue de Gironis, 31400 TOULOUSE (Reçu le 09/09/2017)			
N°	6ème JOURNEE DE ZONE SUD		DELEGUES
59	ACS MARSEILLE	CSS MONTPELLIER	
Stade Terrades à 17H00 9 traverse de Pomègues, 13008 MARSEILLE (Reçu le 10/10/2017)			
60	ASS TOULON/NICE SLS	C REAL MARSEILLE S	
<b>SAMEDI 28 AVRIL 2018</b>			
4ème JOURNEE DU CHALLENGE FOOTBALL A 7 VETERANS			DELEGUES
ASS BORDEAUX			



# Commission Fédérale Football des Sourds



Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



Plaine des Sports du Faisan à 16H30  
(terrain herbe)  
rue des Futaies, 33560 CARBON BLANC (Reçu le 19/03/2018)

**SAMEDI 19 MAI 2018**

N°	FINALE DE LA COUPE DE FRANCE A 11	DELEGUES
CF19		

**SAMEDI 09 et DIMANCHE 10 JUIN 2018**

**PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FOOTBALL A 11  
MASCULIN**

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES SPORTS  
RN 568, Quartier la Palunettes, 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

**SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 JUIN 2018**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DES INTER-REGIONS FOOTBALL A 11  
MASCULIN**

CREPS DU CENTRE  
48 avenue du Maréchal Juin, 18000 BOURGES

## COURRIERS

**OS MASSY (Féminin) du 15 Mars 2018** : Information sur son petit changement de programme pour le match le samedi 24 mars 2018 qui se fera un aller et un retour en une journée et non tournoi comme indiqué initialement.

*Pris note.*

**OS CHENNEVIERS du 16 et 21 Mars 2018** : Savoir si ce club se déplacera à Avion pour le championnat de France le samedi 24 mars 2018.

*Après avoir reçu une 2<sup>ème</sup> virement de 100€, le club pourra se déplacer à Avion ce samedi 24 mars 2018.*

**CANNARAZZO Roxanne du 16 Mars 2018** : Reçu justificatif d'absence pour le déplacement en Allemagne le samedi 24 Mars 2018 avec l'Equipe de France.

*Pris note et souhaite rompt rétablissement.*

Page : 21 / 23

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS  
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

**ASSS CAEN du 19 Mars 2018** : Information de son changement de terrain par la ville de Caen pour le match du 24 mars 2018, l'adresse est à jour dans le calendrier des délégués.

*Pris note.*

**CSSM PARIS du 19 Mars 2018** : Information de son changement d'adresse et de lieu par la ville de Nanterre pour le match du 24 mars 2018, l'adresse est à jour dans le calendrier des délégués.

*Pris note.*

**ASS LYON du 21 Mars 2018** : Demande le remboursement sur un complément des billets de train déjà réservés suite à un changement d'adresse et lieu par CSSM Paris.

*La commission ne peut intervenir à ce sujet c'est la ville de sport qui attribue l'horaire à la dernière minute, ce n'est pas le club qui est responsable.*

**Nice SLS du 21 Mars 2018** : Demande d'autorisation de son tournoi national de football à l'occasion de son 70<sup>ème</sup> anniversaire de sa création le samedi 14 Juillet 2018.

*La commission donne son accord.*

**OS VERSAILLES du 21 Mars 2018** : Souhaite de rester en 2<sup>ème</sup> division du championnat de France Futsal pour la saison prochaine malgré la montée en 1<sup>er</sup> division prévu, afin de faire progresser encore une saison et revenir en 1<sup>er</sup> Division.

*La commission ne peut donner son accord à cette requête, afin de faire progresser l'équipe c'est en 1<sup>er</sup> Division. Pour votre information, il y aura un programme tout nouveau sur le championnat de France 1<sup>er</sup> Division pour la saison prochaine pas comme tous les ans.*

**Délégué Foot Sourds Auvergne-Rhône-Alpes Handisport, Mr JOURDAN Thierry du 21 Mars 2018** : Nous demande de transmettre la liste des licenciés à cette région depuis 2011/2012.

*La commission fera le nécessaire pour cette demande par contre la région aurait l'accès dans le site Licence FFH afin de tirer les licences depuis cette période.*

**ASS LYON du 22 Mars 2018** : demande de sa participation en DCL à Milan du 28 Mai au 2 Juin 2018.

*La commission donne son accord pour cette participation par contre elle déconseille fortement en raison de l'audiogramme que votre club n'a pas été fait pour tous les joueurs lyonnais car l'audiogramme est devenu obligatoire pour DCL.*

# Commission Fédérale Football des Sourds



*Pour effectuer un audiogramme, il est payant soit 3 mois avant la compétition qui coute 40 dollars par audiogramme et si un mois avant la compétition qui coute 100 dollars par audiogramme.*

*Ce qui a été victime pour le club de CSSM Paris Masculin et féminin, CSS REIMS et ESS VITRY la saison dernière.*

Fédération reconnue  
d'Utilité Publique  
J.O du 25 juin 1983  
Délégation du Ministère  
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA FÉDÉRATION ET  
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL  
DE LA COMMISSION



---

Page : 23 / 23

**FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS**  
**COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS**

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •  
[b.allain@handisport.org](mailto:b.allain@handisport.org) •[www.football-sourds.com](http://www.football-sourds.com)

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International  
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation